

LA CONSOMMATION DES JUS DE FRUITS EN FRANCE EN 1970

P. DUPAIGNE

Institut français de Recherches fruitières Outre-Mer

Cette note est à rapprocher de la précédente, parue dans cette revue en novembre 1970, et faisant état des statistiques établies pour 1969 à la demande du Ministre de l'Agriculture par l'Union nationale des Producteurs des jus de fruits ainsi que la Direction générale des Douanes. C'est pourquoi, il nous apparaît inutile de reproduire les différentes explications concernant chaque catégorie, de même que les conclusions données à l'examen des chiffres, car ceux-ci sont toujours difficiles à interpréter lorsque les quantités sont exprimées soit en poids, soit en volumes : l'Union nationale évalue les boissons en volume, les Douanes les évaluent en poids, emballage fractionnaire compris ; cet emballage représente, par rapport au tonnage des importations, un pourcentage très variable selon le volume relatif des récipients et le matériel qui le constitue : bouteilles et bocaux de verre, boîtes ou fûts métalliques ; c'est pourquoi il est difficile d'en déduire des indications exactes sur les volumes effectivement contenus. Par contre, les valeurs étant détaillées pour chaque pays, on peut avoir une idée des importances relatives de chaque origine. Enfin, il est possible qu'une certaine production de la part de petits fabricants, n'ayant pas répondu à l'enquête de l'Union, échappe aux statistiques de cette dernière.

En ce qui concerne les concentrés, évalués en poids, leur taux de concentration est toujours élevé (6 à 7 volumes de jus par volume de concentré) ; on sait qu'il n'en est pas de même partout : le concentré surgelé d'agrumes est en général à 4/1 aux Etats-Unis, le demi concentré de raisin ou de pomme est parfois à 2 ou 3/1 en Suisse. Il n'est pas interdit de penser que le commerce international portera sur d'autres concentrés que ceux qui sont classiques en France.

Pour avoir une idée de l'évolution du marché, nous avons indiqué au préalable les chiffres de 1969 (qui ont été légèrement rectifiés par rapport à ceux que nous avons cités en 1970).

I - JUS ET NECTARS POUR LA VENTE AU DETAIL

	en hectolitres	
	1969	1970
Jus d'abricot	6.627,44	9.106,95
Jus d'ananas	68.840,46	81.408,46
Jus d'orange	124.157,13	142.132,69
Jus de pamplemousse	88.591,07	103.469,36
Jus de pomme et poire	452.149,20	502.911,88
Jus de raisin	324.836,70	331.791,99
Jus de tomate	59.769,33	79.938,31
Jus cocktails	17.853,60	19.501,19
Jus autres	8.892,56	5.476,97
Total jus	1.149.717,49	1.275.737,80
Nectar d'abricot	32.623,54	46.989,53
Nectar de cassis	2.569,79	3.164,10
Nectar de poire	-	3.172,13
Nectar de prune	3.071,71	3.470,09
Nectar autres	1.578,38	1.501,92
Total nectars	39.843,42	58.297,77

	en tonnes	
	Concentrés de jus de raisin	129,705
Concentrés de jus de pomme	1.791,733	2.521,272
Concentrés autres	38,074	31,195
Total concentrés	1.959,512	2.713,180

II - IMPORTATIONS

Les importations consistent essentiellement en agrumes et ananas ; on retrouvera donc les volumes dans les chiffres correspondants à ces fruits au paragraphe précédent, car la France ne réexporte que des quantités minimales de ces jus.

Pour indiquer les provenances, nous avons détaillé les importations exprimées en milliers de francs par pays exportateur en France.

AGRUMES

	Espagne	Grèce	Italie	Israël	Maroc	U.S.A.	Autres pays	Total année 1970	Rappel total année 1969
Citron	77	108	1.853	72	69	25	14	2.218	1.908
Orange	2.790	1.728	1.302	6.343	17.018	8.670	862	38.713	25.794
Pamplemousse	389	3.716	127	3.818	6.875	4.741	1.129	20.795	15.956

ANANAS

	Martinique	Pays-Bas	Guinée	Côte d'Ivoire	Kenya	U. S. A.	Autres pays	Total année 1970	Rappel total année 1969
	1.774	446	531	9.622	206	1.870	274	14.273	12.347

III - EXPORTATIONS

Nous n'avons pas fait apparaître pour 1969 les exportations de jus conditionnés en boîtes, en bouteilles ou flacons ; si elles sont faibles en regard des exportations en vrac elles ne sont pas négligeables, d'autant que leur valeur est beaucoup plus élevée, pour le même volume, que les sorties en vrac.

Voici le détail en ce qui concerne le raisin et la pomme :

Jus (en hectolitres)	Année	Conditionné	Vrac
Jus de raisin	1969	40.899	152.986
	1970	40.118	289.141
Jus de pomme	1969	210	8.737
	1970	-	20.551

Concentrés (en tonnes)			
Concentré de jus de raisin	1969	9.657	
	1970	7.231	
Concentré de jus de pomme	1969	12.634	
	1970	18.537	

Pour ce qui concerne les autres espèces (tomates, cassis, framboises et surtout réexportation de jus d'agrumes et d'ananas) on note un développement des jus exotiques et une diminution des jus de tomate due à la demande intérieure.

Au total on arrive en 1970, comme en 1969, à une réexportation de 87.000 hl, ce qui est intéressant.

IV - CONSOMMATION

Si l'on calcule la consommation française en déduisant de la vente des jus conditionnés les exportations de jus conditionnés, on arrive aux chiffres suivants (en hl) :

Jus		Nectars	
pomme et poire	482.360	abricot	46.989
raisin	291.673	cassis	3.164
abricot	9.107	poire	3.172
ananas	80.109	prune	3.470
orange	136.334	autres	<u>1.501</u>
pamplemousse	101.762	Total nectars	58.298
tomate	41.044		
divers	<u>13.146</u>		
Total jus	1.155.537		

Par une comparaison avec les autres années, on constate en dix ans, une progression considérable pour la pomme et le raisin, qui continue pour la pomme et se stabilise pour le raisin. La progression est plus lente pour les agrumes, l'ananas et la tomate ; la consommation de jus d'orange a cependant quadruplé de 1960 à 1970.

CONCLUSIONS

Plus que l'an passé, on constate une demande croissante en France de la part des consommateurs de jus de fruits : 10 p. cent pour le jus de fruits, 35 p. cent pour les nectars. Les importations ont augmenté également (de 27 p. cent en valeur) et concernent surtout l'orange, le pome-lo et dans une mesure plus faible, l'ananas. Les agrumes proviennent surtout du Maroc, et l'ananas de la Côte d'Ivoire.

On doit noter aussi que les exportations de jus conditionné ne sont pas négligeables pour le raisin ; les exportations de jus en citernes ont augmenté largement, passant de 160 à 310.000 hl pour le raisin et la pomme. Si d'autre part les exportations de concentré de raisin ont diminué, celles de concentré de pomme se sont élevées de 50 p. cent, passant à 18.500 tonnes, ce qui représente 800.000 hl de jus utilisé, soit près du double du jus vendu à l'état non concentré en France.

On peut se réjouir de cette consommation et de ces exportations croissantes, qui indiquent qu'effectivement la France à une vocation fruitière. Cependant, il faut remarquer en même temps, qu'à part une certaine quantité de jus conditionné, nous exportons surtout des matières premières (jus en citernes et concentrés) c'est-à-dire des produits de valeur relative faible, qui vont recevoir à l'étranger une valeur ajoutée plus importante : emballage, travail humain, énergie, frais commerciaux, etc.

Faut-il incriminer un retard de nos industries agricoles par rapport à celle de pays à vocation commerçante ou industrielle ? C'est l'objection que l'on fait couramment ; mais en ce qui concerne l'industrie des jus de fruits, elle n'est pas fondée : cette industrie a un long passé derrière elle en France, et elle est maintenant très concentrée. Il s'agit sans doute plus de l'infrastructure industrielle (coût de l'énergie, des transports, de la commercialisation) qui est souvent favorable à l'étranger. On peut espérer que ces conditions deviendront bientôt plus homogènes au moins dans les pays de la C. E. E. ; d'autre part, si les vergers peuvent se modifier dans l'avenir, le climat sera toujours le même, et s'il reste des paysans nous ne manquerons pas de fruits, ni de produits préparés avec ces fruits.



VIENT DE PARAITRE**L'ANNUAIRE DU FROID, CONDITIONNEMENT D'AIR
ELECTRO-MENAGER
1971, 25^e Année**

Dans cette nouvelle édition de 800 pages, entièrement recensée et mise à jour, vous trouverez :

- une partie administrative et économique donnant tous renseignements utiles aux industriels et usagers (Syndicats, Groupements, Associations, Fédérations du Froid - Enseignement).
- une partie législative et documentaire donnant les principaux textes indispensables à connaître en matière frigorifique. Instructions concernant les différents cahiers des charges - Règlement de la marque nationale N. F.
- la liste des fabricants et constructeurs de matériel frigorifique et conditionnement d'air - Electro Ménager.
Trois classements différents : alphabétique, méthodique et géographique.
- les installateurs, assembleurs, distributeurs, dépanneurs, artisans revendeurs (Froid et Electro-ménager) classés par départements et spécialités.
- Associations européennes des Constructeurs de Matériel frigorifique C. E. C. O. M. A. F. , C. O. M. A. F. , A. E. E. F.
- les marques de fabriques.
- les concessionnaires de marque.
- un tableau complet des entrepôts frigorifiques publics (volumes, température, etc.).
- la liste des fabriques de glace (capacité de production).
- la liste des transporteurs routiers sous température dirigée (transporteurs agréés).
- Une bibliographie française et étrangère des ouvrages et revues de l'année traitant de questions relatives au froid.

Editeurs : HORIZONS DE FRANCE, 39, rue du Général Foy, Paris (8eme)

Envoi franco : 49 F Etranger : 53 F

Il n'est fait aucun envoi contre remboursement.